



CONSEJO GENERAL DEL PODER JUDICIAL  
ESCUELA JUDICIAL

Carretera de Vallvidrera, 43-45  
Tel. +34 93 406 73 00  
BARCELONA 08017



Red Europea de Formación Judicial (REFJ)  
*European Judicial Training Network (EJTN)*  
Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

*COURS VIRTUEL :*

**UN ÉTUDE SYSTÉMATIQUE DE  
L'ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN EN  
MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE**



Con el apoyo de la Unión Europea  
*With the support of The European Union*  
Avec le soutien de l'Union européenne  
Mit der Unterstützung der Europäischen Union

## 1. DESCRIPTION DU COURS

---

Ce cours virtuel se propose d'analyser l'état actuel de la construction de l'Espace judiciaire européen en matière civile et commerciale, ainsi que ses perspectives d'avenir.

Le premier module prétend offrir un aperçu général de l'Espace judiciaire européen, en analysant ses antécédents et son évolution, les instruments aux fins d'améliorer l'aide judiciaire en la matière, la communautarisation du Droit international privé ; ainsi que la libre circulation des décisions judiciaires et le principe de reconnaissance mutuelle.

Les modules suivants proposent d'analyser de manière systématique et complète les instruments juridiques approuvés au sein de l'Espace judiciaire européen en matière civile :

- a. Règlement 44/2001 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale ;
- b. Règlement 2201/2003 concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale ;
- c. Règlement 805/2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées ;
- d. Règlement 864/2007 du 11 juillet sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (« Rome II ») ;
- e. Règlement 1896/2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer ;
- f. Règlement 861/2007 du 11 juillet instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges ;
- g. Règlement 1393/2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale ;
- h. Règlement 1206/2001 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale ;
- i. Directive 2002/8 du 27 janvier 2003 visant à améliorer l'accès à la justice dans les affaires transfrontalières par l'établissement de règles minimales communes relatives à l'aide judiciaire accordée dans le cadre de telles affaires ;
- j. Directive 2008/52 du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale ;
- k. Règlement (CE) n o 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires

Par ailleurs, il est planifié la réalisation de **quatre conférences complétant** les thèmes précédents, lesquelles seront enregistrées sur support audiovisuel et insérées sur la plateforme virtuelle du Cours, dont le contenu est le suivant :

- « Droit international privé dans l'Union européenne. Perspectives d'avenir »
- « Le futur Espace judiciaire européen en matière civile et commerciale »
- « Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité »
- « Réglementation européenne applicable aux obligations contractuelles (Rome I) »

Le Cours prévoit également une série **d'instruments complémentaires d'aide aux élèves**, notamment :

- Documentation disponible sur internet : « Une promenade virtuelle dans l'espace juridique européen »
- Schémas introductifs à chacun des modules
- Enregistrements de vidéo introductives des modules
- Newsletter : « Justice européenne en matière civile »
- Communauté virtuelle des anciens élèves

L'une des caractéristiques les plus marquantes du projet est sa méthodologie qui, bien qu'elle puisse être qualifiée de novatrice étant donné que le cours devra être suivi sur Internet en utilisant le Campus virtuel de l'École judiciaire espagnole, repose sur une technique développée depuis 1999 et dont les antécédents immédiats sont les trois éditions antérieures à l'actuelle édition virtuelle qui ont été réalisées pendant les années 2005, 2006, 2007 et 2008.

**L'une des autres caractéristiques est le fait que le cours est proposé en espagnol, en anglais, en français et en allemand, ce qui permet aux juges participants de choisir comme langue de travail l'une de ces quatre langues les plus parlées en Europe.**

Le programme sera réalisé en collaboration avec l'Université nationale d'éducation à distance (UNED). D'un point de vue académique, le cours sera codirigé par le Professeur de Droit International Privé de l'UNED, Mme Ana Paloma Abarca Junco, dotée d'une longue expérience dans ce domaine ainsi que dans la méthodologie éducative *e-learning*, et par le Magistrat du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire, Joaquín Delgado Martín, qui jouit d'une vaste expérience en matière de coopération judiciaire internationale.

Les responsables ont conçu le programme d'enseignement, à cet effet ils ont contacté des experts de plusieurs pays membres de l'Union européenne pour rédiger les différents thèmes, lesdits experts étant issus de deux milieux, à savoir : les uns sont des autorités judiciaires et les autres appartiennent au monde universitaire. L'association entre étude théorique et expérience pratique permet d'offrir une image complète de l'Espace judiciaire européen en matière civile et commerciale.



Pendant toute la durée du cours virtuel, il existera 5 tuteurs responsables du suivi et de l'aide aux participants pour chacun des 5 modules regroupant les différents thèmes du cours. Grâce au tuteur, les élèves disposeront de toute l'aide nécessaire pour avancer dans le Cours, quelle que soit la matière.

Il faut consacrer en moyenne 15 heures par mois pour compléter le cours, avec une durée totale de 5 mois.

Deux types de certificats seront délivrés : un certificat de fin de cours, remis à ceux qui auront réalisé tous les exercices proposés, et un certificat de participation, remis à ceux qui auront régulièrement suivi le cours, sans effectuer tous les exercices.

Le cours commencera d'abord par une phase destinée à familiariser les participants avec le fonctionnement de l'espace virtuel, à partir du 17 décembre. Cette phase d'essai fera ensuite place à la phase virtuelle du cours, qui s'achèvera en juin 2010.

Une réunion finale d'évaluation est prévue en juillet 2010, à l'École judiciaire de Barcelone; tous les participants qui auront accompli toutes les activités du cours auront le droit d'y assister.

Au gré du cours, les participants disposeront du matériel de base pour chacun des thèmes, ainsi que de cas pratiques élaborés pour une résolution personnalisée, de tests d'auto-évaluation, du matériel complémentaire, de forums de débat, et ils bénéficieront à tout moment de l'assistance des tuteurs; ont prétend que la communication de chaque participant avec les tuteurs puisse s'effectuer dans l'une des quatre langues principales de travail et les réponses seront communiquées à tous les participants –dans les meilleurs délais- traduites dans les quatre langues.

Ceux qui souhaitent participer au Cours devront disposer d'un ordinateur personnel Pentium III 500 Mhz avec 64 RAM (ou plus), Lecteur CD-ROM, Modem, Windows 98 ou postérieur, Navigateur pour Internet, connexion téléphonique et connexion à Internet.

## 2. DIRECTION DU COURS

---

### COORDINATEUR DU COURS :

FÉLIX V. AZÓN VILAS. Magistrat. Membre du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire espagnol.

### CODIRECTEURS :

JOAQUÍN DELGADO MARTÍN. Magistrat du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire. Expert Collaborateur du Réseau Judiciaire Espagnol de Coopération Internationale

ANA PALOMA ABARCA JUNCO. Professeur de Droit International Privé de l'Université Nationale d'Éducation à Distance (UNED)

## 3. THÈMES ET PROFESSORAT

---

### MODULE 1

TUTEUR : José Francisco Cobo Sáenz. Magistrat 2<sup>o</sup> Section *Audiencia Provincial* de Pampelune. Membre du Réseau Judiciaire Espagnol de Coopération Internationale (REJUE)

#### 1. LA COOPÉRATION JUDICIAIRE CIVILE ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

*Par Lionel Riuny. Magistrat. Conseiller Espace Judiciaire Européen au Secrétariat Général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (S.G.C.I.)*

#### 2. INSTITUTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA COOPÉRATION JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE

*Par Javier Luis Parra García. Magistrat. Secrétaire de Gouvernement du Tribunal Supérieur de Justice de Murcie. Point de Contact du Réseau Judiciaire Européen Civil et Commercial et du Réseau Latino-américain de Coopération Judiciaire (Iber RED)*



3. LA COMMUNAUTARISATION DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. LA LIBRE CIRCULATION DES DÉCISIONS JUDICIAIRES DANS L'UE ET LE PRINCIPE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

*Par Francisco Javier Arroyo Fiestas. Magistrat. Président de l'Audience Provinciale de Malaga. Membre du Réseau Judiciaire Espagnol de Coopération Internationale (REJUE)*

**MODULE 2**

TUTRICE : Mónica Herranz Ballesteros. Professeur Assistant de Droit International Privé de l'UNED

4. LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE INTERNATIONALE DANS LE RÈGLEMENT (CE) N° 44/2001 (I) : LES FORUMS OBJECTIFS. MODIFICATION DE LA VOLONTÉ DES PARTIES.

*Par Mónica Guzmán Zapater et Mónica Herranz Ballesteros. Professeurs de Droit International Privé de l'UNED*

5.- LE RÈGLEMENT (CE) N° 44/2001 (II) : LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS ÉTRANGÈRES.

*Par Ana Paloma Abarca Junco. Professeur de Droit International Privé de l'UNED*

6.- LE RÈGLEMENT (CE) N° 864/2007 DU 11 JUILLET 2007 SUR LA LOI APPLICABLE AUX OBLIGATIONS NON CONTRACTUELLES (« ROME II ») et CONVENTION « ROME I »

*Par Mónica Herranz Ballesteros. Professeur de Droit International Privé de l'UNED*

**MODULE 3**

TUTRICE : Elena Farré Trepas. Magistrat aux Affaires Familiales de Barcelone. Membre du Réseau Judiciaire Espagnol de Coopération Internationale (REJUE)

7. RÈGLEMENT (CE) N° 2201/2003 DU 27 NOVEMBRE 2003 (I) : LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE INTERNATIONALE ET LA RECONNAISSANCE DES DÉCISIONS JUDICIAIRES EN MATIÈRE DE SÉPARATION, DE DIVORCE ET D'ANNULATION DE MARIAGE

*Par Ana Paloma Abarca Junco. Professeur de Droit International Privé de l'UNED*

8. LE RÈGLEMENT (CE) N° 2201/2003 (II) : COMPÉTENCE JUDICIAIRE INTERNATIONALE ET RECONNAISSANCE DE DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE MINEURS. APPLICATION CONJOINTE DE DIFFÉRENTS INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

*Par Pascual Ortuño Muñoz. Magistrat. Directeur de l'Ecole Judiciaire espagnole. Expert du Réseau Judiciaire Espagnol de Coopération Internationale (REJUE).*

9. LE RÈGLEMENT (CE) N° 2201/2003 (III) : LA PORTÉE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES DÉCISIONS SUR LE DROIT DE VISITE ET SÉQUESTRATION DE MINEURS

*Par Pilar González Vicente. Magistrat. Juriste du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire. Experte du Réseau Judiciaire Espagnol de Coopération Internationale (REJUE).*

10. LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES. LE RÈGLEMENT (CE) N O 4/2009 DU CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2008 RELATIF A LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION DES DECISIONS ET LA COOPERATION EN MATIERE D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

*Par Emelina Santana Páez. Magistrat de la Court de Première Instance n° 79 de Madrid*

#### **MODULE 4**

TUTRICE : Marina Vargas Gómez-Urrutia. Professeur de Droit International Privé de l'UNED

11. LE RÈGLEMENT (CE) N° 805/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 21 AVRIL 2004 ÉTABLISSANT UN TITRE EXÉCUTOIRE EUROPÉEN POUR LES CRÉANCES NON CONTESTÉES

*Par Francisco de Paula Puig Blanes. Magistrat. Chef de l'Area de Relations Externes et Institutionnels de l'Ecole Judiciaire. Point de Contact du Réseau Judiciaire Européen en Matière Civile et Commerciale*

12. LE RÈGLEMENT (CE) N° 1896/2006 DU 12 DÉCEMBRE 2006 INSTITUANT UNE PROCÉDURE EUROPÉENNE D'INJONCTION DE PAYER

*Par Gordon Y. Lingard. District Judge. Bradford County Court. Angleterre*



13. LE RÈGLEMENT (CE) N° 1896/2006 861/2007 DU 11 JUILLET INSTITUANT UNE PROCÉDURE EUROPÉENNE DE RÈGLEMENT DES PETITS LITIGES

*Par Wolfgang Jakob Hau. Professeur de Droit International Privé, Procédure Civile et Droit Privé de l'Université de Passau*

**MODULE 5**

TUTEUR : José Antonio Varela Agrelo. Magistrat de l'Audience Provinciale de Lugo. Membre du Réseau Judiciaire Espagnol de Coopération Internationale (REJUE)

14. LE RÈGLEMENT (CE) N° 1393/2007 DU 13 NOVEMBRE 2007 RELATIF À LA SIGNIFICATION ET À LA NOTIFICATION DANS LES ÉTATS MEMBRES DES ACTES JUDICIAIRES EN MATIÈRE CIVILE OU COMMERCIALE (SIGNIFICATION ET NOTIFICATION DES DOCUMENTS) ET DÉROGEANT AU RÈGLEMENT (CE) N° 1348/2000 DU CONSEIL

*Par José Antonio Varela Agrelo. Magistrat de l'Audience Provinciale de Lugo. Membre du Réseau Judiciaire Espagnol de Coopération Internationale (REJUE)*

15. LE RÈGLEMENT (CE) 1206/2001: COOPÉRATION ENTRE LES JURISDICTIONS DES ETATS MEMBRES DANS LE DOMAINE D'OBTENTION DE PREUVES

*Par Paola Accardo. Juge de la Corte d'Appello di Milano*

16. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES AFFAIRES TRANSFRONTALIÈRES. LA DIRECTIVE (CE) N° 2002/8 DU CONSEIL ÉTABLISSANT LES RÈGLES MINIMALES COMMUNES RELATIVES À L'AIDE JUDICIAIRE. LA MÉDIATION

*Par Carlos Manuel Gonçalves de Melo Marinho. Juge. Point de Contact Portugais du Réseau Judiciaire Européen en Matière Civile et Commerciale*

## 4. AUTRES ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES

---

En complément du programme et pour donner une vision plus complète de l'espace judiciaire européen aux étudiants, le cours apportera des éléments pédagogiques pour compléter les sujets écrits :

**CONFÉRENCES AUDIOVISUELLES.** Quatre conférences enregistrées sur support audiovisuel sont prévues et qui seront insérées dans la plate-forme du cours afin de pouvoir être suivies par les participants :

- Droit international privé dans l'UE. Perspectives de futur. *Par Ana Paloma Abarca.*
- Le futur de l'espace judiciaire européen civil et commercial. *Par Joaquín Delgado.*
- Règlement (CE) n o. 1346/2000 du conseil, du 29 mai 2000, sur les procédures d'insolvabilité. *Par Mónica Guzmán.*
- Réglementation UE en matière d'obligations contractuelles (Rome I).
- DOCUMENTATION DISPONIBLE SUR LE WEB :
  - « Une promenade virtuelle dans l'espace judiciaire européen »
- NEWSLETTER OU BULLETIN ÉLECTRONIQUE D'INFORMATIONS :
  - « Justice civile européenne ». Trimestriel.
- COMMUNAUTÉ VIRTUELLE D'ANCIENS ÉLÈVES

